

## EN TANT QUE CANDIDAT·E AUX ÉLECTIONS, JE M'ENGAGE À :

### 1. Plus que jamais, la création d'un Parc métropolitain du Ry-Ponet

#### Un Parc, encore, toujours, plus que jamais et maintenant !

Comme exprimé dès la création de notre Plateforme et affirmé dans notre mémorandum de 2018, la Plateforme Ry-Ponet souhaite protéger et mettre en valeur ce site paysager par la création d'un « parc métropolitain ».

### 2. La prise en compte des études récentes concernant le Parc du Ry-Ponet

#### Que les études ne prennent pas la poussière sur une étagère !

Ces études confirment tous les services écosystémiques rendus par le Parc du Ry-Ponet. Elles proposent une vision ambitieuse en matière d'aménagement du territoire, un avenir pour le site. Il faut s'en saisir et les exploiter.

### 3. La protection définitive du Parc du Ry-Ponet par la modification du plan de secteur

#### Une modification du plan de secteur et vite !

Comme démontré par ces études, il est indispensable de procéder rapidement à l'instruction, le suivi et l'aboutissement de dossiers de révision du plan de secteur en vue d'affecter les zones destinées à l'urbanisation au sein du Parc en zones non destinées à l'urbanisation, et ce par tout moyen approprié et à tout niveau que ce soit, selon le cadre constitutionnel et légal en vigueur.

Tant que ces révisions n'auront pas abouti, les espaces menacés du Ry-Ponet doivent être protégés par l'instauration et le maintien d'un moratoire sur tout projet immobilier sur la zone du parc.

### 4. Des actions concrètes pour valoriser les atouts du Parc du Ry-Ponet

#### Pour que les petits pas se muent en grands pas !

De nouveaux projets et des actions concrètes visant la valorisation des atouts du site doivent être menés dès à présent grâce à une coordination efficace de tous les partenaires et la saisie de toute opportunité ou initiative.

### 5. L'inscription du Parc du Ry-Ponet dans une politique ambitieuse pour la métropole

#### Pour une nouvelle vision de l'aménagement du territoire !

Il est urgent que soit menée une politique de territoire qui s'affranchisse des plans de secteur pour s'articuler autour de la protection définitive des espaces verts et agricoles.

Dans cette vision, les logements, accessibles à tous, prendront place dans les espaces déjà urbanisés, dans une politique qui privilégie la rénovation, la transformation et la densification de l'habitat existant puis la construction de nouveaux logements prioritairement sur les friches industrielles et commerciales, proches des commodités (emplois, commerces, transport en commun, voies de mobilité douce, ...).

**NOM :** .....

**PRÉNOM :** .....

**PARTI :** .....

**DATE :** ..... / ..... / .....

**SIGNATURE :** .....